

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Terres—Suite.</i>		
386. Etat indiquant le nombre d'arpents inscrits comme préemptions au Manitoba, dans le Kéwatin et les territoires du Nord-Ouest, pendant l'année 1881, et chaque année antérieure à 1881. (<i>Imprimé, 260.</i>) (<i>Document No. 30l.</i>)	Par ordre 37	227
387. Etat faisant connaître le montant total des sommes d'argent reçues pour le compte des terres fédérales, pendant l'année 1881. (<i>Non imprimé, 261.</i>) (<i>Document No. 30k.</i>)	Par ordre 37	227
388. Etat faisant connaître le nombre d'acres de terres publiques arpentées dans le Manitoba, le Kéwatin et les territoires du Nord-Ouest, et le coût de tel arpentage.	Par ordre 38	—
389. Règlements promulgués, de temps à autre, concernant la vente et l'administration des terres publiques dans le Manitoba, le Kéwatin et les territoires du Nord-Ouest, et de tous règlements concernant les terrains miniers, houillers et à bois. (<i>Imprimé, 317.</i>) (<i>Document No. 30h.</i>)	Par ordre 38	227
390. Etat indiquant le nombre d'arpents de terres publiques vendues dans le Manitoba, le Kéwatin et les territoires du Nord-Ouest, pendant l'année 1881, le montant réalisé en espèces, la balance à payer à compte des dites ventes.	Par ordre 38	—
391. Etat indiquant le nombre de demandes de concessions de terres pour fins de colonisation en vertu du projet n ^o 1 des règlements promulgués par le ministère de l'Intérieur, le 23 décembre 1881, le nombre de demandes accordées ou consenties, aussi le même état des demandes conformément au projet numéro deux des dits règlements.	Par ordre 41	—
392. Etat faisant connaître le nombre de demandes de concessions de terres pour fins de colonisation faites antérieurement au 25 mai, 1881, le nom des personnes auxquelles des concessions de terres ont été accordées, etc. ; aussi le même état des demandes faites en vertu des règlements émis le 25 mai, 1881.	Par ordre 41	—
393. Etat indiquant le nombre de demandes pour loyer de terrains de pâture ; le nombre des demandes en vertu de chacun des règlements émis de temps à autre par le ministère de l'Intérieur, et le nombre des baux accordés dans chaque cas. (<i>Non imprimé, 261.</i>) (<i>Document No. 30c.</i>)	Par ordre 42	152